

No. 73. Il est faux que des professeurs indiens de l'Université aient exercé une influence indigne.

No. 74-75. M. Lajoie convaincra de négligence de ses devoirs comme membre du conseil de haute surveillance, si, comme il l'affirme, l'enseignement de l'Université est rationaliste.

IV. PARTIE. (Appendice)

No. 76. M. Lajoie responsable de cet appendice.

No. 77-78. Erreurs historiques de l'Appendice sur les relations de l'Église et de l'État sous la domination française au Canada.

No. 79-80. Erreurs sur l'état actuel de ces relations.

No. 81-82. L'Université est injustement accusée des

défauts de notre législation.

No. 83. Quelles sont les vraies causes de l'effacement

de la loi dans le pays?

No. 84. L'App. attribue à l'Université des erreurs

qu'il fait remonter à sa naissance sans en donner la raison.

No. 85. Il traite de chimères et d'aveugles tous les

Événements de la province, y compris M. Lajoie.

No. 86-90. Erreurs de l'App. au sujet du code civil

du Bas-Canada.

No. 91. Calomnie contre M. Bédard et l'Uni-

versité, à propos du code. Calomnie répétée au No. 92.

No. 93. Autre calomnie contre M. Bédard et

un professeur de l'Université.

No. 94. L'App. veut prohiber de que le 2. siège a

refusé de prohiber.